

BON DE COMMANDE

VIDANGE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans le cadre de la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a souhaité mettre à disposition un service d'entretien des assainissements non collectifs.

Pour le fonctionnement, les fosses septiques doivent être vidangées lorsque les boues atteignent 50% du volume utile.

La nécessité de la vidange sera justifiée, lors du contrôle effectué par le technicien mandaté par le SPANC ou par l'urgence d'un dysfonctionnement.

La CCESG a fait le choix de l'entreprise SARP Centre Est sur les critères compétences et qualité, la mutualisation des commandes permettant d'obtenir des tarifs attractifs, à charge du propriétaire ou de l'occupant des lieux.

Nature de la prestation sur avis de la Communauté de Communes :

- Vidange programmée (sous 45 jours maximum)
- Vidange urgente sous 24 h (jours ouvrables)
- Vidange urgente sous 5 jours ouvrables

Demander :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous :

E.Mail :

Localisation de l'installation : Locataire Propriétaire

Adresse :

Code Postal : Commune : Référence Cadastre :

Nom et prénom de la personne présente (si différente de l'utilisateur) :

ATTENTION !

Ce bon de commande rempli par mes soins, n'a pas de valeur de facture, la facture de ma vidange sera établie par la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne après intervention. Je m'engage à la payer dès réception.

Je préviens au minimum 48 heures à l'avance l'entreprise SARP Centre Est au 03 85 46 94 00) si je ne peux pas être présent au rendez-vous.

Si la localisation des ouvrages à vidanger ne peut pas être rendu accessible (regard dégagé avec bouchon ouvert), un déplacement sans intervention vous sera facturé.

Information(s) obligatoire(s) à cocher : accès difficile distance importante autre.....

Merci de remplir le tableau ci-dessous en y reportant le prix adapté à votre cas.

Prestation vidange ANC Tarifs valables à compter de mai 2017	Unité	Prix en € HT	TVA 10% (logement de + de 2 ans)	TVA 20% (logement de - de 2 ans)	Quantité	Prix de la prestation commandée
Vidange d'une installation jusqu'à 2000l sans bac dégraisseur	forfait	161.2	16.10	32.20		
Au-delà : le m3 extrait	m3	42	4.20	8.40		
Vidange d'un bac à graisse jusqu'à 500 litres	forfait	146	14.6	29.20		
Au-delà : le m3 extrait	m3	57	5.70	11.40		
Vidange d'un poste de relevage	m3	40	4.00	8.00		
Vidange de micro station d'épuration	m3	73	7.30	14.60		
Mise en place de tuyaux supplémentaire au-delà de 50 m (coût par fraction de 10 mètres)	10ml	31	3.10	6.20		
Remplacement ou complement de pouzzolane	Kg	16	1.60	3.20		
Dégagement d'un regard non accessible et non visibles lors d'une intervention programmée.	forfait	31	3.10	6.20		
Supplément pour intervention sous 24h(jours ouvrables)	forfait	83	8.30	16.60		
Supplément pour intervention sous 5 jours ouvrables	forfait	52	5.20	10.40		
Déplacement sans intervention (forfait)	forfait	52	5.20	10.40		

Document à joindre : CERFA 13948*03

J'ai pris connaissance des points ci-dessus :

Signature du demandeur :

Nom..... Prénom..... Date.....

Lu et approuvé

Réservé à l'administration
Numéro SPANC :

<p>Bon de commande à envoyer à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne</p> <p>Par mail : spanc.sennecey@orange.fr ou par courrier: Rue des Muriers 71240 Sennecey le Grand</p>
--